

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

NONIDI 19 Nivôse.

(Ere vulgaire)

Jeudi 8 Janvier 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des Moulins, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 13 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CLAS-FONTAINILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.) On s'abonne aussi à cette Feuille, pour les Pays-Bas, chez le cit. HONORÉ, au Bureau de la Poste, à Bruxelles.

I T A L I E.

Extrait d'une lettre de Milan, du 30 novembre.

La rigueur de la saison faisoit regarder ici la campagne comme finie, & les troupes autrichiennes avoient déjà pris leurs quartiers d'hiver; mais les mouvemens continuels des français ont détruit notre sécurité à cet égard; on a appris qu'ils venoient d'envoyer 1200 hommes avec trois pièces de canon à Altare: des ingénieurs républicains ont visité le chemin qui conduit de Savonne à ce poste, & ont pris des mesures pour le rendre praticable à des trains d'artillerie. Aussi-tôt qu'on a été informé de ces mouvemens, l'archiduc est parti de Milan pour se rendre à Alexandrie à l'effet de mettre nos troupes en mesure d'entrer en campagne au premier signal.

Sur la frontière du Piémont on augmente aussi les moyens de défense, & on fortifie avec la plus grande activité le poste de Cherasquo, où plus de deux mille travailleurs sont occupés sans relâche.

Les nouvelles reçues d'un armement considérable qui se fait à Toulon, inquiètent vivement nos côtes d'Italie, qui se croient toutes menacées par les Français. L'escadre anglaise de l'amiral Hottam ne rassure, ni le port de Gênes, où le ministère britannique a établi, sans le consentement du grand-duc, un arsenal très-considérable, ni le royaume de Naples, qui n'a que 4 vaisseaux de ligne à opposer aux insultes que les Français peuvent faire à ses côtes. Le bruit s'est répandu généralement, dans tous les ports de la Méditerranée, qu'il alloit y arriver une forte division de l'escadre française de Brest, qui, jointe aux vingt vaisseaux prêts à Toulon, pourroit faire tomber des mains de l'Angleterre le sceptre usurpé de cette mer.

Croiroit-on que, parmi nos politiques d'Italie, il s'en trouve qui pensent que si les Français répétoient à deux ou trois souverains de nos contrées les sommations que l'amiral anglais Mathews fit faire dans es siècles au roi de

Naples, il n'y a pas un de ces souverains qui ne fût satisfait intérieurement de se voir forcé ainsi d'abandonner une coalition dans laquelle la force les a contraints d'entrer, & que tout moyen de revchir à un sage neutralité ne fût fait de leur goût.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 29 décembre.

Le renvoi de la rentrée du parlement au 21 janvier n'a plus lieu. Le ministère n'a pas cru que les circonstances lui permissent de prendre sur lui-même la suite des événemens actuels, & qu'il étoit instant que la nation intervint par ses représentans dans la crise du jour.

La feuille intitulée *le Star*, s'exprime ainsi sur l'ouverture qui doit avoir lieu demain:

« Le roi doit se rendre demain au parlement pour y faire l'ouverture de la session prochaine. Son discours à cette occasion doit être lu ce soir chez le lord Grenville, & en présence de plusieurs membres des communes. Il y sera donné un démenti formel aux bruits qui ont couru que l'administration britannique avoit eu part aux négociations qui avoient pour but un accommodement. Sa majesté, à ce que l'on assure, est pour des mesures de vigueur & de persévérance. Il fait valoir les avantages résultans des traités conclus avec l'empereur, & la nécessité de continuer la guerre.

Il fait le portrait le plus hideux de l'état d'appauvrissement & de détresse où la France est réduite pour ses ressources intérieures. . . . Si la Hollande a fait une paix séparée, c'est qu'elle y a été induite par des circonstances particulières. Le roi parle aussi, dans ce discours, du mariage prochain du prince de Galles, & de la nécessité indispensable où cet événement mettra la nation de monter la maison de son altesse royale. S. M. conclut en annonçant qu'elle a ordonné l'apport de tous les états de situation. »

Nos papiers du jour annoncent que la grande escadre de

la Manche dans sa croisière prochaine sera composée de 25 vaisseaux de ligne des mieux équipés, dont six à trois ponts; force, disent-ils, capable de résister à tout ce que l'ennemi peut nous opposer.

S'il faut en croire d'autres détails, l'escadre de Plymouth est de dix vaisseaux de ligne prêts à mettre à la mer, & quelques autres vaisseaux restent en rade avec 8 ou 10 frégates, corvettes ou lougres.

Il est assez extraordinaire, dit un de nos papiers, qu'avec une marine aussi formidable, qui ne s'est pas formée en un instant, les chances de la campagne nous aient été aussi désavantageuses; voici l'état comparatif de nos prises & de nos pertes depuis le premier février 1790 jusques au 24 décembre 1794, copié sur les livres du café de Loyd, où tous les événemens de mer sont enregistrés.

Pris par les Anglais :

Trois cents vingt bâtimens français, parmi lesquels 70 corsaires, 10 frégates & 5 sloops. — De plus, 5 hollandais, 21 suédois, 16 danois, 9 hambourgeois, 31 américains, 1 espagnol, 1 prussien, 3 anglais, ayant à bord des effets appartenans à des français. Total 407.

Pris par les Français :

Huit cents vingt bâtimens anglais, parmi lesquels 13 corsaires, 3 frégates, 2 sloops & un cutter. — De plus, 101 hollandais, en y comprenant une frégate, 30 espagnols, 14 portugais, 11 prussiens, 10 danois, 6 hambourgeois, 25 américains, 1 sagois. Total 1024.

Des lettres de Brunswyck annoncent l'arrivée de milord Malmesbury & l'audience qu'il a eue du duc régnant, où il y a fait la demande en forme, de la princesse Amélie Carolæ, sa fille, pour le prince de Galles. Les mêmes lettres disent, que cette princesse doit partir le 20 de ce mois. Le commodore Payne, doit aller la prendre à l'embouchure de l'Elbe, d'autres disent au Texel, avec le *Jupiter* de 50 canons, 2 yachts, 4 frégates & deux sloops de guerre.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 13 nivôse (2 janvier, v. st.)

Des lettres de Cologne marquent qu'un grand mouvement vient d'avoir lieu dans tous les cantonnemens autrichiens qui se trouvent au-delà du Rhin, dont le motif, à ce que l'on suppose, est d'envoyer un corps assez nombreux au secours de Mayence. Il est aussi très-apparent que les généraux ennemis détachent de nouvelles forces des environs de Dusseldorf, pour aller relever sur le Bas-Rhin le général Alvinzy, qui doit se rendre dans la Gueldre hollandaise. Le déficit qui se trouve dans l'armée du général Clairfryt, au moyen de cette division de forces, est remplacé par les nouvelles levées qui arrivent journellement sur le Rhin des états héréditaires d'Autriche. Quant aux frais énormes que cela occasionne à l'empereur, l'on sait positivement aujourd'hui que l'Angleterre & la Hollande en paient une partie. Le corps d'armée impériale, destiné à la défense des Provinces-Unies, est soudoyé par le ministère britannique, & il doit outre cela fournir une somme considérable pour les préparatifs de la quatrième campagne.

Quelques colonnes de l'armée du Nord, commandée par le général Pichegru, viennent de faire un mouve-

ment sur Thiel & Coreum : c'est près de cette dernière ville, que le prince héréditaire d'Orange est posté avec l'armée hollandaise; & on croit que le but des généraux républicains est de l'y attaquer, pour se rendre maîtres de la Haute-Meuse, afin de pénétrer ensuite plus facilement dans la province de Hollande. Du reste, on apprend du quartier-général, qu'à chaque instant l'on y ramène encore des prisonniers ennemis, de même que des bagages & des armes qu'ils abandonnent dans leur fuite précipitée.

F R A N C E.

De Paris, le 19 nivôse.

Une lettre particulière de Bois-le-Duc, en date du 10 nivôse, porte que ce même jour le général Daendels, commandant du corps de 3 mille hommes qui occupent différens postes dans l'isle de Bommel, & un sur la rive droite du Waal, a été attaqué par un corps ennemi de 10 mille hommes. Après un combat opiniâtre de plusieurs heures, le courage des républicains a triomphé de la supériorité du nombre des ennemis, & les a repoussés en conservant tous ses postes.

A midi, deux envoyés du stathouder, *Brantsen* & *Repelker*, sont arrivés à Bois-le-Duc. Ils sont descendus chez les représentans du peuple, & ils ont ensuite continué leur route sur Bruxelles.

Ceci fait au moins supposer que le parti stathoudérien est réduit à de grandes extrémités, puisqu'il envoie des négociateurs au moment que les armées de la république ont triomphé de toutes les difficultés qui sembloient devoir les arrêter dans l'invasion de toute la Hollande. Quelques papiers avoient fait entendre que le stathouder étoit déterminé à percer les digues de Muiden, pour garder ainsi quelques villes à sa domination; mais il paroît que ce projet destructeur ne seroit pas même en son pouvoir, tant les Hollandais ont conçu de haine & contre le stathouder & contre le despotisme anglais, dont le stathouder est l'agent avoué.

On croit que l'objet de ces deux envoyés, arrivés à Paris, est d'offrir à la république Breda & Berg-Op-Zoom, pourvu qu'on convienne d'une cessation d'hostilités jusqu'au mois d'avril. On n'a peut-être en vue dans ces propositions insidieuses que d'arrêter l'énergie républicaine & la conquête de la Hollande; mais la représentation nationale est là avec sa force & sa fierté pour repousser tout ce qui blesseroit la dignité de la république.

Ce qu'on a lu ci-devant à l'article de Londres, du précis du discours de Georges à la rentrée du parlement, prouve invinciblement deux choses. La première, que ce roi continue à être abusé sur la situation de la république française; & la seconde, qu'il est constamment gouverné par Pitt. Il est certain que la politique du cabinet de St. James, doit être dans ce moment, de ramener le courage abattu de toutes les puissances de la coalition, sans cela l'Angleterre se verroit bientôt seule combattre à toutes les forces réunies de la république française; & de tous les malheurs qu'elle doit prévenir, celui-ci, à bon droit, lui semble le plus grand. Aussi remarque-t-on, que cette puissance travaille sans relâche à pomper la plus grande quantité possible de numéraire pour le distribuer ensuite à des alliés dont elle attend son salut.

Mais les forces maritimes de la république française

ette dernier
st posté ave
des générau
ndre maître
e plus facile
, on apprend
on y ramène
que des ba
eur fuite pré

n date du 10
al Daendels,
qui occupent
n sur la riv
ps ennemi de
e de plusieurs
ompli de la
repoussés e

Brantsen &
ont descendus
ensuite con

stathouderic
il envoie des
la république
ni semblaient
la Hollande
le stathouder
ayden, pour
n; mais il pa
même en son
aine & contre
lais, dont le

és, arrivés à
& Berg-Op
sation d'hosti
e en vue dans
énergie répu
is la représen
erte pour re
république.

Londres, du
du parlement
renaire, que
tion de la ré
constamment
itique du ca
nt, de ranc
ces de la co
ntôt seule et
ublique fran
piévenir, ce
grand. Aussi
e sans relâch
de numérai
nt elle atten

que français

se grossissent & s'amoncellent dans nos ports, & le jour de la vengeance s'approchent.

Voici l'état que nous avons annoncé, des vaisseaux en construction dans nos ports du Ponent, & qui seront en état de mettre en mer à l'entrée du printemps.

A Brest, *ls Vengeur du pays*, de 130 canons; *l'Invincible*, de 110, & trois vaisseaux de 74, dont un neuf & deux en radoub, ainsi que dix frégates ou corvettes.

A l'Orient, un vaisseau de 80 & deux de 74, avec quatre frégates.

A Rochefort, un vaisseau à trois ponts, un de 80, un de 70, & quelques frégates.

Au total, 11 vaisseaux de ligne qui, joints aux 35 qui vont mettre en mer, formeront une armée navale de 46 vaisseaux de ligne; & on porte à 75 le nombre des frégates qui renforceront cette armée.

Toulon donnera 21 vaisseaux de ligne. Au total, 67.

Il est hors de doute que les puissances maritimes de l'Europe ne voyent pas sans une satisfaction secrète que les mers seront incessamment affranchies de la tyrannie britannique, par la création d'une marine rivale de celle qu'elles détestent, & dont elles ont eu tant à souffrir.

P. S. L'armée navale, composée de 63 bâtimens de guerre, a appareillé, le 10, de Brest; elle est composée de 35 vaisseaux de ligne, attendu l'arrivée du vaisseau *le Tougueux*, venu de Rochefort, qui remplace *le Républicain*. Le contre-amiral Vanstabel, qui arrive d'Ostende, & qui a ramené le grand convoi d'Amérique, commande une division. Les représentans du peuple Faure & Trehouart sont à bord du vaisseau amiral, *la Montagne*.

Il est arrivé le 10, à Brest, un bataillon de chouans qui ont mis bas les armes & qui vont être incorporés dans les régimens de marine; la curiosité avoit amené beaucoup de monde pour les voir.

Ce sont des paysans mal vêtus & qui n'entendent que le bas-breton; mais qui formeront de bons soldats, puisque depuis deux ans ils ont essuyé toutes les fatigues de la guerre. Ils paroissent fort contents du parti qu'ils ont pris, en conséquence du décret de la convention qui les a rendus au service de la patrie.

Il vient d'arriver à l'entrée de la Loire un navire anglois qui conduisoit 180 de nos prisonniers à Londres; mais les républicains ont brisé leurs fers, dont ils ont chargé leurs conducteurs, & ils ont eu le bonheur d'aborder la terre de la liberté.

Ce fait est consigné dans une lettre du 11 nivôse, écrite de Nantes par les représentans en mission dans les départemens de l'Ouest.

Liste des citoyens nommés pour compléter le tribunal de cassation, et pour le renouvellement des tribunaux criminel et civils du département de Paris.

Tribunal de cassation.

Arnonlt, juge, homme de loi; François (de Neufchâteau), juge, homme de loi; Andrieux, juge, homme de loi; Osmont, juge, homme de loi; Guyot, juge, homme de loi, auteur du *Répertoire de jurisprudence*.

Tribunal criminel.

Oudard, président, remplissant la même place; Leblois,

vice-président, accusateur public près le même tribunal, Legrand-de-Lalen, vice-président, homme de loi; Faure; accusateur public, commissaire national en exercice; Roullois, substitut, en exercice; Leblois, substitut, ex-accusateur public du tribunal révolutionnaire; Tripier, jeune, substitut, ex-avoué.

Tribunal civil du premier arrondissement.

Target, président, homme de loi; Millet, juge, en exercice; Arsandaux, juge, en exercice; Follenfant, juge, ex-juge; Dherbelot, juge, commissaire national; Dugue, suppléant, ex-juge; Creton, suppléant, déjà juge; Bussard, suppléant, déjà juge; Restulat, suppléant, déjà jugr; Petit, commissaire national, homme de loi; Duqueix, greffier.

Tribunal civil du deuxième arrondissement.

Gohier, président, ex-ministre de la justice; Montané, juge, homme de loi; Perdrix, juge, déjà juge; Cauche, juge, homme de loi; Forestier, juge, homme de loi; Theurel, suppléant, déjà juge; Faure, suppléant, ex-juge; Lorioi, suppléant, homme de loi; Douet Darcq, suppléant, homme de loi; Brosselard, commissaire national; Perrou, greffier.

Tribunal civil du troisième arrondissement.

Hemvry, président, déjà juge; Tampson, juge, déjà juge; Bouchard, juge, ex-juge; Pullcu, juge, homme de loi; Berthereau, juge, homme de loi; Guyet, suppléans, juge suppléant; Lavrillée, suppléant, homme de loi; Belot, suppléant, homme de loi; Domnaget, suppléant, ex-juge; Morricault, commissaire national, remplissant cette place; Jourdeuil, greffier.

Tribunal civil du quatrième arrondissement.

Paré, président, ex-ministre de l'intérieur; Lacase, juge, homme de loi; Roussel, juge, homme de loi; Leclerc-Corbimieres, juge, homme de loi; Courville, juge, ex-procureur-général du département du Calvados; Couturier, suppléant en exercice; Auguin, suppléant, ex-avoué; Lheureux aîné, suppléant, ex-avoué; Jacquinet, suppléant, ex-avoué; Girard-Debury, commissaire national, ex-juge; Faget, greffier.

Tribunal civil du cinquième arrondissement.

Gérard, président, ex-juge; Laurens, juge, ex-accusateur public; Laurent, juge, ex-commissaire national; Dubois le jeune, juge, homme de loi; Cingnac Labastide, juge, homme de loi; Colignon, suppléant, ex-juge; Monnier, suppléant, homme de loi; Grand-Vallet, suppléant, juge; Cajllieres-de-Pétang, suppléant, juge; Agier, commissaire national, homme de loi; Marguere jeune, greffier, ex-avoué.

Tribunal civil du sixième arrondissement.

Recolenc, président, ex-juge, boucher; René, juge, homme de loi; Dubail, juge, ex-juge; Liege, juge, déjà juge; Lemire, juge, déjà juge; Forcher, suppléant, homme de loi; Chaboust, suppléant, ex-avoué; Gemot jeune, suppléant, ex-avoué; Valion, suppléant, ex-avoué; Gueroult, commissaire national, défenseur officieux; Beranger, greffier, ex-greffier au tribunal de cassation.

CONVENTION NATIONALE

Présidence de BERNARDINI

Suite de la séance du 17 nivose.

Maignet, pour prouver que le décret qui approuve sa conduite à Bédoin, existe, lit une lettre de la commission des dépêches, dans laquelle ce décret lui est positivement annoncé.

Quelques membres persistent à croire que ce décret n'a pas été rendu; d'autres disent qu'il l'a été au commencement d'une séance, sur un faux exposé, & que d'ailleurs la lettre de Maignet faisoit entendre que l'incendie avoit déjà eu lieu, tandis qu'on ne brûla réellement Bédoin que 17 jours après.

Maignet établit sa justification; d'abord, sur ce que les habitans de Bédoin avoient de tous tems montré les dispositions les plus contraires à la liberté. L'arbre coupé n'étoit pas le seul crime qu'il eut à punir: les décrets de la convention avoient été arrachés & foulés aux pieds; Bédoin, par sa position, pouvoit devenir un centre de rébellion. Il rappelle que la même mesure avoit été prise pour d'autres communes bien plus considérables: il dit enfin qu'il avoit envoyé son arrêté au comité de salut public, & qu'il ne le mit à exécution que lorsqu'il eut connoissance du décret qui l'approuvoit.

On demande la lecture de toutes ces pièces.

Maignet lit d'abord son arrêté; il lit ensuite la lettre qu'il adressa au comité de salut public, en lui envoyant cet arrêté. Elle porte: « Si vous trouvez cette nouvelle mesure trop rigoureuse, faites-moi connoître vos intentions. Supprimez ma lettre à la convention, & instruisez-moi au plutôt de votre décision: mais calculez bien quelles peuvent être les suites de l'indulgence pour un délit aussi grave ».

Dans la lettre à la convention, après l'avoir instruit du crime commis à Bédoin, Maignet dit qu'il aimoit à croire que quelques individus lui indiqueroient les coupables. « Mais, ajoute-t-il, un silence absolu ne me prouve que trop qu'ils ont tous participé au crime. Alors, ne voyant plus dans cette commune qu'une horde d'ennemis, j'ai investi le tribunal criminel du pouvoir révolutionnaire, pour faire tomber de suite les têtes les plus coupables; & j'ai ordonné qu'une fois ces exécutions faites, les flammes fissent disparaître jusqu'au nom de Bédoin ».

Il y a eu l'initiative du crime, dit un membre; il est au moins complice du comité, dit un autre.

Un membre expose qu'à peine il y avoit quelques individus qui eussent cent pistoles de rentes dans Bédoin; le reste n'étoit que de pauvres ouvriers. Quant à ceux qui ont coupé l'arbre de la liberté, ils sont aujourd'hui connus: c'étoient, dit-il, de ces patriotes à bonnet rouge & à long sabre.

Ces dernières paroles jettent pendant quelque temps le trouble dans l'assemblée. Vous verrez, s'écrie Duhem, qu'ils auront aussi livré Toulon: oui, ce sont les jacobins de Toulon, dit un membre.

L'assemblée décrète que les inspecteurs de la salle rechercheront le décret sur lequel il s'est élevé des doutes.

Le reste de la discussion ne roule plus que sur la question de savoir, si l'on ordonnera un nouveau renvoi des pièces; ou si l'on passera à l'ordre du jour.

La première proposition éprouve une vive résistance.

Soubrani s'écrie qu'il périra le jour où l'innocence succombera. Plusieurs membres se lèvent & prononcent le même engagement.

Jamais elle ne succombera, s'écrie-t-on.

Enfin, après une longue agitation, l'assemblée passe à l'ordre du jour ainsi que nous l'avons dit hier.

Dans la séance extraordinaire qui a eu lieu ce soir pour le renouvellement du bureau, le citoyen Letourneur, de la Manche, a été élu président. Les nouveaux secrétaires sont, les citoyens Anguis, Borel & Damaud, du Calvados.

Présidence de LETOURNEUR (de la Manche).

Séance du 18 nivose.

Goupillau de Montaignu rappelle qu'on a dit hier que jeune fille que Maignet étoit accusé d'avoir fait guillotiner pour avoir sollicité la grâce de son père, étoit encore existante: il affirme qu'elle n'existe plus.

Le comité de législation propose, par l'organe de Pon de Verdun, que le citoyen Levrau qui n'a quitté l'Alsace & ne s'est réfugié en Suisse que pour se soustraire à la fureur de Schneider, agent de Saint-Just, qui vouloit le faire guillotiner, soit rayé de la liste des émigrés.

La discussion porte un moment sur le citoyen Levrau elle s'engage ensuite sur la proposition en elle-même plusieurs membres voient de grands dangers dans cette proposition & demandent la question préalable.

Ils se fondent sur ce qu'on est également coupable, soit qu'on ait émigré par peur, ou par quelque autre motif. D'ailleurs, disent-ils, comment descendre dans l'intention; comment distinguer si réellement Pon n'a fui que par crainte. Tous les émigrés allégueront les mêmes motifs. On cite divers faits pour prouver qu'ils nourrirent en effet le chimérique espoir de rentrer dans une patrie qu'ils ont trahie.

L'assemblée à diverses reprises se prononce fortement contre un pareil espoir. Les émigrés, dit Legendre, ne remettent le pied sur le territoire de la république, que pour porter leur tête sur l'échafaud. — Vifs applaudissemens, l'assemblée toute entière se lève.

Différens membres représentent combien de pareils bruits, si on leur donne quelque consistance en décrétant la proposition du comité de législation, nuiront à la fortune publique, en rendant douteux les hypothèques qui en sont le gage. C'est d'abord le peuple qu'il faut sauver, toute autre considération doit plier devant le salut public. — La question préalable est adoptée.

Merlin, de Douai, propose deux articles additionnels: le premier est le rapport du décret en vertu duquel l'on a envoyé un représentant dans le département du Bas-Rhin, pour recevoir les réclamations de ceux que des motifs ont forcé de s'expatrier. — Renvoyé au comité.

Le second article proposé par Merlin est d'enjoindre aux tribunaux de poursuivre sans délai tous les émigrés ou prêtres déportés rentrés en France. — Bourdon observe qu'il y a des émigrés rentrés sur la foi des décrets.

— Merlin demande qu'il leur soit accordé un délai de deux décades & un jour par cinq lieues pour se retirer.

— L'article ainsi amendé est décrété.

Sur la proposition de Barras, l'assemblée ordonne l'impression des noms de tous ceux qui ont été rayés de la liste des émigrés.

NO

Le Bureau MOULINS, au, de 24 gées, attent L'abonnement On s'abon

Le gouvern inférieure, afin qu'ils de & à l'entéti & convoca de voir que à la continua Notre cab qu'il combin des sujets d ces objets a expédie lui-tance, & le au-dehors.

Depuis qu grande quan & d'ustensil impériale a suppose que ottoman exig lui.

Ce qu'il y avec la Rus de Pétersbo Est-il que Catherine a bition de la embrasser s projets de C na cessé de l'envoi d'un quelle a ren ne parle pas est vraiment ci s'il est p répond affirm